

212C1425
FR0004529147-FS0588

29 octobre 2012

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 octobre 2012, la société par actions simplifiée Eximium (48 avenue des Allobroges, 26100 Romans), contrôlée par M. Michel Baulé, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 octobre 2012, le seuil de 5% des droits de vote de la société TESSI et détenir 160 452 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 5,74% du capital et 5,07% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TESSI sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 795 973 actions représentant 3 165 047 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.